

Identification du poste		Informations administratives	
Intitulé du poste	Cadre territorial de PMI (H/F)	Cadre d'emplois	Cadres de santé paramédicaux Puéricultrices territoriales Attachés territoriaux
Direction	Direction des Solidarités Humaines – Direction déléguée Enfance	Grades	Cadre de santé Puéricultrice de classe normale Attaché
Service	Service de protection maternelle et infantile (PMI)	Métier	Responsable de service d'action sociale ou médico-sociale
Cellule / COR / Collège / Secteur		Groupe de fonctions	A3b
Résidence administrative	Brioude	Sujétions spéciales (selon le grade)	Complément de traitement indiciaire (CTI) : 49 points
Type d'emploi	Permanent	NBI (uniquement titulaire, selon le grade)	35 points (n°2) Responsable unité territoriale d'action sanitaire ou médico-sociale
		Temps de travail	Temps non complet 31h30 par semaine

DEFINITION

- ✓ Le cadre territorial de PMI exerce ses missions sous l'autorité du chef de service PMI du Département. Il fait partie de l'équipe d'encadrement de la direction déléguée enfance et à ce titre il en assure la suppléance
- ✓ Il participe à la conception, à la mise en œuvre, à l'exécution et à l'évaluation, de la politique de la collectivité en matière de santé publique
- ✓ Il assure un rôle de soutien technique auprès de l'équipe dont il a la responsabilité directe.
- ✓ Il assure un rôle de coordination en lien avec les missions des agents administratifs de PMI et du chef de service de PMI

DESCRIPTION DES ACTIVITES ET TACHES
En matière d'organisation et de gestion

- ✓ Organiser et adapter l'activité du service et de l'équipe pluriprofessionnelle
- ✓ Proposer les aménagements nécessaires à l'activité, à l'évolution et à l'efficacité du service
- ✓ Recueillir les données et produire tous les documents relatifs à l'activité du service (recueil et analyse statistique)

- ✓ Travailler en lien étroit, au plan fonctionnel, avec les responsables de territoire service social, aide sociale à l'enfance et administratifs
- ✓ Concourir à la mise en œuvre des objectifs de la collectivité
- ✓ Participer à la politique de qualité et gestion des risques de la collectivité

En matière de management

- ✓ Gérer les ressources humaines du service territorial de PMI :
 - Encadrer et accompagner l'équipe pluriprofessionnelle
 - Réaliser les entretiens d'évaluation des agents du service et évaluer les besoins en formation, contribuer à la montée en compétence
 - Apporter un soutien technique, favoriser et harmoniser les bonnes pratiques professionnelles
 - Être le garant de la mise en œuvre des différents dispositifs
 - Veiller à la qualité et aux délais de traitement des demandes d'intervention de l'équipe,
 - Contribuer à la communication ascendante et descendante régulière
 - Réaliser les plannings
- ✓ Garantir l'application des procédures en vigueur
- ✓ Garantir le respect des contraintes réglementaires qui encadrent les différentes activités
- ✓ Accueillir les stagiaires et organiser leur parcours au sein du service
- ✓ Participer à l'intégration des nouveaux professionnels

En matière d'animation et d'expertise territoriale

- ✓ Animer le service territorial de PMI et en assurer la responsabilité technique et fonctionnelle,
- ✓ Veiller à la qualité des écrits produits et les entériner
- ✓ Valider et assurer le suivi des propositions techniques effectuées par les professionnels médico-sociaux
- ✓ Participer ou animer les différentes instances techniques de travail interne (réunions cliniques, réunions de service, soutien technique, debriefing ...),
- ✓ Participer aux missions de protection de l'enfance, dans le cadre de l'évaluation des informations préoccupantes, en lien avec le service d'action sociale et insertion et d'aide sociale à l'enfance et la cellule de recueil des informations préoccupantes
- ✓ Assurer le suivi technique et administratif des lieux d'accueil collectif du jeune enfant de son territoire et les accompagner dans l'amélioration de la qualité d'accueil
- ✓ Emettre un avis pour les accueils de loisirs sans hébergement et les centres de vacances pour les enfants de moins de 6 ans, en collaboration avec le service départemental enfance jeunesse
- ✓ S'assurer du bon suivi des assistants maternels et familiaux par les professionnels de terrain et du respect des contraintes réglementaires dans la gestion des procédures d'agrément, suivi, renouvellement, dérogations
- ✓ Accompagner les structures « maisons d'assistants maternels » (MAM) : accompagnement au projet et suivi en lien avec les puéricultrices de PMI, la CAF, la mairie/communauté de communes et le relai petite enfance
- ✓ Contribuer à la réalisation d'études ou d'analyses permettant une réponse adaptée aux besoins des usagers
- ✓ Concourir au travail partenarial en concertation avec l'ensemble des responsables
- ✓ Se tenir à jour des évolutions réglementaires et des évolutions de pratiques liées aux missions
- ✓ Participer aux réunions de réseau petite enfance

En matière de missions transversales

- ✓ Assurer le suivi administratif des EAJE du département en lien avec l'adjoint administratif de PMI, le conseiller pédagogique petite enfance du service de PMI, et les autres cadres territoriaux : demandes d'autorisations d'exercice à jour, relecture d'arrêtés, supervision du plan de contrôle départemental, vérification de l'application des différents textes réglementaires, etc.

- ✓ Coordonner en lien avec l'adjoint administratif de PMI et le chef de service l'organisation de la commission consultative paritaire départementale (CCPD)
- ✓ Participer en tant que membre titulaire à la CCPD

FORMATIONS OBLIGATOIRES et COMPETENCES REQUISES

Niveau requis : Diplôme de cadre de santé ou Diplôme d'infirmier puériculteur avec une expérience professionnelle significative ou Diplôme d'infirmier avec une expérience significative en pédiatrie/petite enfance

Compétences techniques

- ✓ Permis B en cours de validité
- ✓ Maîtrise des outils de bureautique et des logiciels métiers utilisés dans le cadre des missions
- ✓ Connaissance du cadre réglementaire et institutionnel de l'action médico-sociale et des missions du service de PMI
- ✓ Connaissances et respect des règles liées au secret professionnel
- ✓ Connaissances en protection de l'enfance
- ✓ Maîtrise de la gestion de projet

Compétences transversales

Organisationnelles :

- ✓ Capacité à faire preuve d'initiative, d'autonomie et de dynamisme
- ✓ Capacités de gestion, de coordination et de planification de l'activité
- ✓ Sens de l'organisation et capacité à prioriser les tâches en fonction des objectifs fixés
- ✓ Capacité d'adaptation face aux imprévus ou aux changements
- ✓ Disponibilité et polyvalence
- ✓ Capacités à repérer les informations pertinentes et à rendre compte

Personnelles :

- ✓ Rigueur
- ✓ Discrétion professionnelle
- ✓ Capacité d'analyse
- ✓ Capacité de synthèse et de rédaction, expression écrite et orale de bon niveau
- ✓ Capacités à prendre du recul et à conserver de l'objectivité face aux situations
- ✓ Aptitude à rechercher l'information et à réactualisation ses connaissances
- ✓ Souplesse d'organisation
- ✓ Sens du service public

Relationnelles :

- ✓ Empathie
- ✓ Sens du travail en équipe
- ✓ Communication adaptée aux interlocuteurs (professionnels, usagers)
- ✓ Capacité à gérer un conflit
- ✓ Reporting au chef de service

ORGANISATION PERMETTANT L'EXERCICE DES MISSIONS

Supérieur hiérarchique : Cheffe de service PMI

Nombre d'agents encadrés : 6

Niveau d'intégration dans une équipe : en équipe

Relations fonctionnelles :

- ✓ Professionnels du service de PMI et de la Direction Déléguée Enfance
- ✓ Professionnels de la Direction des solidarités humaines
- ✓ Tous les agents du Département
- ✓ Partenaires et acteurs publics du champ de l'action médico-sociale, prestataires, associations, professionnels libéraux et hospitaliers, etc.

AUTONOMIE

Forte

- ✓ Responsabilités dans le domaine de l'enfance en danger, du suivi médico-social des enfants et celui de l'accueil du jeune enfant
- ✓ Représentation du service dans certaines réunions de travail

SPECIFICITES DU POSTE

Organisation du temps de travail :

- ✓ Poste à temps non complet (31h30 par semaine)
- ✓ Travail occasionnel hors des heures de bureau pour rencontrer certains parents ou représenter le service.
- ✓ Pas d'astreinte de nuit ou de week-end

Territoire d'exercice : Brioude